



Procès-verbal du Comité Directeur n°13 du 20 juin 2020

Visio-conférence

1 – APPEL DES PARTICIPANTS

Membres du Comité directeur présents :

Mesdames : Micheline COURJEAU, Clémentine DUFAY, Sylvie PETITJEAN

Messieurs : Olivier MOREAU, Laurent BRACHET, Benoit COISNE, Jean-Michel DUTRIEUX, Yann LE MELINER (représentant de Ligue), Eric POURCHASSE, Jean-Noël MOUCHE, Gérard DETREZ (représentant de Ligue), David ROBERT (représentant de Ligue).

Invité permanent (voix consultative) : Bertrand REYNAUD (Directeur Technique National), Jean-Marc Pocholle (Direction Technique nationale), Eric OUDRY (Responsable administratif et financier)

Membres absents excusés :

Mesdames : Nathalie STEFANI, Micheline BICHERAY (collège féminin), Christelle PAUWELS (collège féminin), Yolande LANZAS (collège des représentants de Ligues), Amandine ROMBAUT (collège féminin), Isabelle JOUIN (collège féminin, Pouvoir Eric POURCHASSE)

Messieurs : Jean-Marc HAROU (Pouvoir Jean-François Boyer), Gérard BLOTTIERE, Jean-François BOYER

Assistent à la réunion :

Eric CHARLET, Communication et Marketing

Entrée en séance à 17h30

Total des membres présents avec droit de vote : 12

Pouvoirs : 0

Total des voix : 13 sur 21

Majorité : 7

2 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation P.V du Comité Directeur du 30 mai 2020

Validé à l'unanimité

3 – MOT DU PRESIDENT

« Chers amis,

Je profite de ces quelques mots pour faire un point sur les différents travaux de nos commissions en cours.

Un groupe de travail a été mis en place sur les relations internationales. Il a pour rôle d'être l'interface avec les différentes instances internationales telles que la FEH, FIH, l'UE. Une candidature pilotée par la FEH pour un financement de 4ans de l'Union Européenne est en cours. Nous sommes une des fédérations pilotes avec la FEH de ce projet. Cette candidature est très complexe. Je suis ravi que nous ayons pu anticiper ces problématiques avec la constitution de ce groupe de travail mené par Mark KNIGHT.

La commission financière s'est mise au travail de manière assidue et méthodique. Le premier objectif est de comprendre la manière dont la gestion et les comptes de la fédération sont administrés. A plus court terme, elle m'aide notamment à un dossier pour rencontrer la ministre des sports. L'occasion sera de me présenter ; présenter également la situation de la FFH mais également de faire passer un message. Nous avons et nous aurons besoin d'être soutenus dans le contexte particulier qu'est celui de la fédération. Il sera également celui de bien d'autres fédérations. Besoin d'être soutenu également dans les ambitions que nous portons pour 2024. Il est important de ne pas attendre la fin de l'année, lorsqu'il y aura les discussions sur les subventions 2021. Nous prévoyons cette rencontre dès que nous en saurons plus sur la nouvelle organisation du gouvernement, si remaniement il y a.

L'arbitrage est un sujet que j'avais mis sur la table dès la fin janvier. L'objectif n'est pas de faire une révolution. Tout simplement commencer à travailler sur une prise de conscience qui est nécessaire autour des problèmes d'arbitrage, du respect et des problématiques de formation. Sur ce sujet et comme sur d'autres, les clubs doivent être intégrés dans les réflexions. Un groupe de travail a été constitué autour d'une vingtaine de personnes. Il a déjà commencé ses travaux. J'espère que pour la rentrée nous pourrons commencer à mettre en place un certain nombre d'initiative afin que le plan d'arbitrage prenne toute sa force.

Il y a également un travail important qui a été fait ces trois derniers mois par la commission Développement. Il à l'ordre du jour avec, notamment, la présentation du PSF. J'en profite pour féliciter l'équipe qui a mené ce projet, qui a su travailler de manière très professionnelle et très rigoureuse autour d'Eric Pourchasse et d'Isabelle Jouin.

Il y a un autre dossier dont je souhaite parler, le département des Hauts-de-Seine. Nous sommes sollicités pour des opérations à la rentrée. Ce département est un enjeu stratégique majeur pour la fédération. C'est

potentiellement 2000 à 2500 licenciés à aller chercher à l'horizon des Jeux Olympiques 2024. Nous avons une obligation de réussir. Je vais provoquer ces prochains jours une réunion avec tous les acteurs du 92 et les comités départementaux voisins que sont le 78 et le 75 pour commencer à se mettre en ordre de marche. Il y aura des enjeux majeurs. Beaucoup d'énergie sera nécessaire pour relever ce challenge.

Pour terminer, dans la série des réunions, il y a beaucoup de sollicitations de la part du ministère, de la direction des sports et du CNOSF. Les équipes de la DTN et moi-même sommes intervenus plus de 20 fois dans des réunions auxquelles nous avons participé. Ça me semble très important d'être présent dans ces réunions pour comprendre les enjeux. Il y aura vraisemblablement un après COVID. Il faut être attentif à tout ce qu'il se dit au plus haut niveau.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous souhaite une bonne réunion. Nous allons pouvoir aborder des projets concrets comme le projet de la zone 3 et le PSF. Bertrand pourra peut-être aborder les évolutions attendues pour le confinement. Je laisse la parole à M. Le Secrétaire Général. »

4- ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est prévue le week-end prochain sous le format de visio-conférence.

La parole est donnée à Eric OUDRY.

Les inscriptions ont été lancées il y a 4 semaines. Nous avons aujourd'hui la confirmation de 73 participants (55 clubs, 8 comités départementaux, 6 ligues et 4 président(e)s de commission) avec 6 délégations de pouvoir. Nous sommes en cours de vérification de l'ensemble de ces inscriptions. Il a été proposé d'envoyer par anticipation les questions à poser lors de l'AG pour assurer une meilleure fluidité du déroulement de l'assemblée. Les participants ne pourront pas prendre la parole « oralement » lors de l'assemblée générale de manière à prévenir tout problème technique qui pourrait perturber le bon déroulement de l'AG. Ils pourront poser les questions à l'écrit, en direct, auxquelles les intervenants pourront répondre en direct également.

L'AG est prévue de 9h30 à 12h30.

Les votes seront organisés à la fin de l'AG. Plusieurs retours de fédérations nous ont alerté sur les incidents techniques rencontrés pendant les votes des motions qu'ils ouvraient au fil de la réunion. La quasi-totalité des fédérations ont abandonné ce procédé en cours d'AG car il provoquait trop d'incident.

Une présentation du système de vote en ligne proposé par AKG solutions est faite.

Voir Annexe 1

Chaque votant de l'AG aura un identifiant personnel, envoyé par mail à son adresse personnelle renseignée lors de son inscription. Ces identifiants serviront à la connexion sur la plateforme de vote en

ligne et déterminera également la pondération et le nombre de voix de chaque votant en fonction du club représenté.

Nous pourrons suivre en direct les nombres de votes et les émargements sur la plateforme.

Le dépouillement sera envoyé quelques minutes à la fin du scrutin.

Une hotline et une adresse mail support seront disponibles en cas de problème technique durant le déroulement du scrutin.

Le modèle de vote est soumis à la validation des membres du Comité Directeur

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

5 - MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

Modification du Règlement des compétitions

Voir Annexe 2

1^{ère} proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

2^e proposition

Pour la proposition 2, il est proposé la modification suivante :

Règlement applicable aux compétitions en salle

Titre I – Article 3.5 – Participation en compétition Elite et Nationale 1 Hommes et Dames

« Au maximum, deux joueurs ayant participé à au moins une rencontre de Nationale 1 pourront être autorisés à évoluer dans le premier tournoi du championnat Elite. »

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

3^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

4^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

5^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

6^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

7^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

8^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

9^e proposition

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

Séparation de la Zone 3

Voir Annexe 3

Suite à une réunion des Président(e)s de ligues de la zone 3, un projet de scission de la zone 3 en 2 :

- Pays de la Loire/Bretagne (zone 3)
- Nouvelle Aquitaine/Occitanie (zone 5)

a été présenté à la CSN et à la commission des statuts et règlements.

La zone 3 est actuellement la plus grande géographiquement. Il y a plus de 1000km de distance de bout en bout.

Il est proposé de scinder cette zone en 2. Bretagne et Pays de la Loire constitueront la zone 3. Nouvelle Aquitaine et Occitanie constitueront la zone 5.

Un responsable sera désigné pour chaque nouvelle zone.

Cette nouvelle répartition impose de reprendre la formule des championnats.

Chaque zone organisera ses propres championnats.

Les membres du Comité Directeur sont invités à se prononcer sur la scission de la Zone 3 en 2 zone :

- Pays de la Loire/Bretagne (zone 3)
- Nouvelle Aquitaine/Occitanie (zone 5)

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

La CSN propose d'envoyer la nouvelle formule des championnats en prenant en compte la création de la Zone 5 avant le 14 juillet 2020. Par ce fait, elle demande l'approbation aux membres du Comité Directeur de repousser la date de validation des formules des championnats de la saison 2020/2021 au 14 juillet 2020.

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

6 – PSF

Voir Annexe 4

Eric Pourchasse prend la parole.

Le Rapport de la Commission nationale PSF 2020 est présenté à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Ce document sera soumis à validation de l'ANS. Une fois la répartition accordée par l'ANS, l'Agence se chargera de distribuer les sommes convenues aux clubs/comités départementaux/ligues.

Dès début juillet, un travail d'accompagnement des structures sera effectué pour faire un retour sur les dossiers présentés et pour répondre à différentes problématiques :

- Pourquoi le montant PSF accordé est inférieur à celui demandé ?
- Quel accompagnement pour quelle structure ?
- Comment préparer son futur dossier PSF 2021 ?

Six clubs ne répondent pas aux critères exigés par la commission nationale PSF. Ces clubs seront contactés afin qu'une explication leur soit fournie. Principalement, les motifs de refus sont la non-adéquation des projets demandés avec les projets financés par le PSF ou des dossiers incomplets.

L'ANS recommandait une répartition de l'enveloppe 2020 à 30% pour les clubs au minimum. Celle proposée par la commission pour 2020 est de 36%.

La commission a décidé d'attribuer 1 500€ de subvention pour chaque nouveau club ayant présenté un dossier répondant aux critères fixés.

Eric Pourchasse tient à souligner la grande implication de chaque membre de la commission et de l'ampleur du travail qui a été réalisée. Il souligne l'investissement et l'objectivité de chacun avec des remerciements particuliers pour Jonathan Bernon, Isabelle Burgot et Geoffrey Devanlay.

La proposition de répartition et d'attribution de l'enveloppe PSF de la commission nationale est soumise à la validation des membres du Comité Directeur.

Résultat du vote : Abstentions 0 - Contre 0 - Pour 13

7 – DTN

La reprise de l'entraînement des sports collectifs sera autorisée à partir du 22 juin 2020. Il est nécessaire de vulgariser les différentes notes reçues par le ministère des sports à ce sujet.

Une communication sera envoyée aux clubs dès lundi 22 juin. Nous préparons actuellement la phase 3 du plan de reprise.

Il faut cependant rester vigilant. A l'heure actuelle, les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont toujours pas autorisés.

La DTN reste en attente des règles d'applications du ministère afin de produire les règles sanitaires de reprise du Hockey pour la phase 3.

8 – DIVERS

Organisation du siège fédéral :

Le télétravail est prolongé jusqu'au 31 août 2020. Un retour au siège est possible pour les salariés sous réserve d'autorisation préalable et d'un nombre restreint de présence dans les bureaux. L'activité partielle est également prolongée jusqu'au 31 août 2020 avec une adaptation du volume horaire de chaque salarié en fonction des missions hebdomadaires.

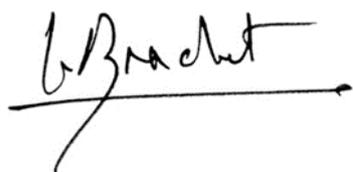
Des réflexions sont également engagées sur le modèle de travail au siège pour l'après COVID. Un travail de réflexion sera mené dès septembre.

Prêt Garanti par l'Etat :

Les dossiers de prêt ont été envoyés à nos 3 banques. Le Crédit Mutuel nous a déjà adressé une réponse et nous a informé qu'il nous soutiendra à hauteur de 50 000€ maximum.

Fin de la réunion 11h25

Fait à Colombes, le 05 octobre 2020



Laurent BRACHET
Président de la F.F.H.



Jean-Noël MOUCHE
Secrétaire Général de la F.F.H.